

# Communiqué de Presse

Le 27 mars 2025,

A Dol-de-Bretagne

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel ont souhaité mettre en place un **dispositif d'aides à la rénovation du parc du logement** qui s'inscrit dans les objectifs de leur **Projet de territoire** visant à **accélérer la transition en préservant nos ressources**.

Par la mise en place de ces aides à l'habitat, la **Communauté de communes entend engager une politique volontariste de rénovation, notamment énergétique, de l'habitat, mais également favoriser le maintien à domicile des habitants**.

Cette action est également le fruit d'une réflexion plus large menée en partenariat avec les autres Communauté du Pays de Saint-Malo (Saint-Malo Agglomération et les Communauté de communes de la Côte d'Emeraude et Bretagne Romantique), l'Anah et le Département, délégataire des aides à la pierre, au travers d'un Pacte de territoire visant à massifier la rénovation du parc de logements existants. Ce Pacte territorial s'inscrit dans la continuité des actions menées autour de notre **Espace Conseil France Renov', mutualisé à l'échelle du Pays de Saint-Malo**. Ce service commun **permet à tout habitant du territoire du Pays de Saint-Malo de bénéficier d'une information, d'un conseil neutre et gratuit, voire d'un accompagnement dans la rénovation de son logement**.

**La Communauté de communes interviendra en complément des 2 dispositifs nationaux**, qui nécessitent tous 2 un Accompagnateur Renov' (ex. : CDHAT, Soliha, Renov'Habitat 35 ...) :

- **« MaPrimeRenov' » dit rénovation d'ampleur**. Celle-ci induit un **saut de 2 classes énergétiques à minima** et la réalisation d'au moins 2 gestes d'isolation (murs, sols, toiture, fenêtres/menuiseries). Les travaux concernés peuvent concerner autant l'isolation thermique, les ouvertures, le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la ventilation, que le confort d'été.
- **« MaPrimeAdapt' »** destinée aux 70 ans ou plus (sans condition de perte d'autonomie), 60 à 69 ans (sous condition) ou en situation de handicap quel que soit l'âge, avec un taux d'incapacité de 50% et plus, ou bénéficiant de la PCH (Prestation de compensation du handicap). Ce dispositif porte sur les travaux d'aménagement visant à **améliorer l'accessibilité et la sécurité des logements pour les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie**. Parmi les travaux finançables, on retrouve l'adaptation de la salle de bain, l'accessibilité du logement, ou entre d'autres travaux y compris extérieurs.

L'aide de la Communauté de communes est fixée à hauteur de **5 % des dépenses HT éligibles** aux 2 dispositifs de l'ANAH précités, dans la limite des plafonds de l'ANAH. Elle est réservée uniquement aux **propriétaires occupants dits Modestes ou Très Modestes** et donc ne pas dépasser un certain niveau ressources qui est défini par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), selon le barème en vigueur.

CONTACT : Mes conseillers France Renov'

Maison de l'Habitat  
23 avenue Anita Conti. 35400 SAINT-MALO

Tél. : 02 99 21 17 26 - [www.pays-stmalo.fr](http://www.pays-stmalo.fr)